



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du mercredi 21 juin 2017

Le mercredi 21 juin 2017, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le lundi 12 juin 2017, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Frédérique DÉTRETZ.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTRETZ, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Fatima GHADI, M. Éric STIENNE, M. David LAURY, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE-STRUYVEN, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.

Représentés

Mme Michèle MAWART donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, M. Guy DUMURE donne pouvoir à M. Serge GIBERT, Mme Béatrice LAURENT donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET, Mme Laurence MORY donne pouvoir à Mme Frédérique DÉTRETZ, M. Gilles COQUELLE donne pouvoir à Mme Nathalie LETENEUR.

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

LE MAIRE – *C'est ce soir un conseil particulier puisqu'il s'agit de notre première séance depuis le décès de notre maire honoraire. Je vous propose en sa mémoire de nous lever et d'observer une minute de silence.*

On le savait très attaché au Conseil municipal. Il avait annoncé en début de mandat qu'il céderait sa place, ce qu'il a fait. Malheureusement la suite n'a été celle espérée puisque la maladie a eu le dessus. Il était resté parmi nous au sein du Conseil municipal. Il était très présent. Ce soir, ses interventions nous manqueront.

Je voudrais également saluer la présence de Jean FLEURY qui intègre donc le Conseil municipal. Ce n'est pas un petit nouveau puisqu'il était déjà là en 1995. Aux dernières élections municipales il avait souhaité se mettre en retrait et donc s'était placé en fin de liste.

J'aurais également une pensée pour Monsieur CHERQUEFOSSE, président de l'association des campeurs, qui est décédé ce 18 juin dernier. C'était une personne dynamique qui contribuait beaucoup à l'animation du camping municipal.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Mme Frédérique DÉTRETZ est chargée d'assurer le secrétariat.

LE MAIRE – *Je vous propose de modifier l'ordre du jour afin de pourvoir libérer certains de nos intervenants extérieurs.*

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2017 est adopté.

DIVERS

19 - Revitalisation du Centre-Bourg : Validation du logo et de sa charte graphique

Dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg, une présentation du travail rendu pour la création d'un logo ainsi que de ses conditions d'utilisation est faite.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le logo, ses déclinaisons ainsi que sa charte graphique.

17 - Jury criminel

Sur tirage au sort via le logiciel élection MILLESIME ONLINE : GRATTEPANCHE Davy, DEY épouse LECLERCQ Jacqueline, TAVERNIER épouse FREMEAUX Josette, BARDIN Aurore, POULAIN épouse LUCAS Catherine, RIQUOIR Anne-Sophie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le tirage au sort de la liste du jury criminel pour l'année 2017.

FINANCES

3 - Revitalisation du Centre-Bourg : façades

Après en avoir débattu et ajuster le périmètre :

Le Conseil municipal, après en délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre de l'opération façades définie dans le cahier des charges et le règlement d'attribution des subventions
- **APPROUVE** le périmètre concerné par l'opération et son degré de priorisation
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents destinés à valider le processus d'octroi d'une subvention dont le certificat de conformité des travaux permettant le versement de la dite subvention.

1 - Renouvellements adhésions

Le Conseil Municipal, après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De ne plus adhérer à l'URACEN (300,00 €)
- De poursuivre l'adhésion à l'ASSOCIATION NATIONALE CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE (30,00 €)

2 - Mise en place du paiement par carte bancaire via une régie avec compte DFT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la facturation des activités péris et extrascolaires, il est proposé aux usagers – outre le numéraire et les chèques – de payer par carte bancaire.

Vu l'ancienneté du dispositif et l'évolution réglementaire des régies intervenues entre-temps, le Conseil municipal est invité à délibérer de nouveau quant à la mise en place de ce dispositif.

Monsieur le Maire précise que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local à l'heure actuelle est :

- de 0,20% du montant réglé pour les cartes zone euro + 0,03 € par opération (carte bancaire <= à 20 €)
- de 0,25 % de transaction pour les cartes zones euro + 0,05 € (carte bancaire de plus de 20 €)
- de 0,50 % de la transaction pour les cartes hors zones euros + forfait de 0,05 €

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'autoriser la mise en place du Paiement par Carte Bancaire dans le cadre des régies
- D'imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le budget correspondant à l'article 627 « services bancaires et assimilés » du budget concerné ; étant précisé que la somme de 100,00 € y est inscrite au budget primitif
- De charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

4 - Foire à l'Ail Fumé : Instauration d'un tarif pour la brocante

Le Conseil municipal est invité à débattre sur l'espace brocante lors de la foire à l'ail fumé dans le cadre de resserrement du périmètre (plan Vigipirate).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 février 2017, il avait été décidé de fixer le prix du mètre linéaire à 3,35 € HT pour les extérieurs et de maintenir la gratuité dans la limite de 6 mètres pour les Arleusiens.

Le Conseil Municipal, après en délibéré à 17 voix POUR et 5 CONTRE (Jean-Louis POPULAIRE, LAURENT Laëtitia, DELEPIERRE Christelle, Serge GIBERT et Guy DUMURE),

- **VALIDE** l'adaptation du périmètre : la brocante aura lieu le samedi rue de la Chaussée et le dimanche rue des Murets Simon
- **DÉCIDE** de maintenir la gratuité pour les Arleusiens pour un emplacement et dans la limite de 6 mètres.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5 - Révision des statuts de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

Conformément à la loi NOTRE, La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est dotée au 1^{er} janvier 2017 de la compétence obligatoire « tourisme », libellée comme suit à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 5.1.1 des statuts de la communauté : « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

La CAD souhaiterait étendre cette nouvelle compétence à l'organisation des visites dans les monuments et les différents sites remarquables que compte cette dernière.

Le Conseil Municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'approuver la modification des statuts telle présentée et annexée
- D'approuver « in extenso » les statuts de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- De charger Monsieur le Maire, ou son représentant, d'exécuter le présent acte administratif en tant que besoin.

6 - Acquisition Parcelles A978 et A362 et d'un chalet, Chemin de la Rivière du Moulin

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- De procéder à l'acquisition des parcelles A978 et A362 sur lesquelles est édifié un chalet, situé au 203 Chemin de la Rivière du Moulin, sous réserve de l'accord du juge des tutelles sur les conditions de cession,
- D'accepter le prix de cession à 20 000,00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes utiles à la présente décision
- Étant précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif (opération 104).

7 - Mise en vente de matériels sportifs : kayaks et canoë

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la vente des six kayaks et d'un canoë au prix de 250,00 €:

8 - Cession pour partie, parcelle B 2002 lieudit « Petit Marais »

Considérant que Madame Martine PINHEIRO ne prend pas part au vote ni au débat ;

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'approuver la vente pour partie de la parcelle B 2002 à Monsieur et Madame PINHEIRO et Monsieur et Madame GRIOCHE
- De fixer le prix de vente à 10,00 € le m²
- De préciser que les frais de bornage nécessaires à l'établissement de l'emprise seront pris en charge par les acquéreurs
- De charger Maître BLANPAIN, Notaire à Arleux, de la rédaction de l'acte de vente ainsi que de l'accomplissement des formalités de publicité foncière. Les frais, taxes, droits et honoraires étant à la charge des acquéreurs
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et acte utile à l'exécution de la présente décision.

9 - Cession pour partie, parcelle ZI 260 « Place des Fontinettes »

Le Conseil Municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'approuver la vente pour partie de la parcelle ZI 260 à Monsieur et Madame LADRIERE et Monsieur et Madame CHRISTIAENS
- De fixer le prix de vente à 10,00 € le m²
- De désaffecter une partie de la parcelle ZI 260 et selon plan de bornage étant établie qu'elle n'aura plus vocation d'espace public
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de déclassement pour la partie concernée
- De préciser que les frais de bornage nécessaires à l'établissement de l'emprise seront pris en charge par les acquéreurs

- De charger Maître BLANPAIN, Notaire à Arleux, de la rédaction de l'acte de vente ainsi que de l'accomplissement des formalités de publicité foncière. Les frais, taxes, droits et honoraires étant à la charge des acquéreurs
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et acte utile à l'exécution de la présente décision.

URBANISME

10 - Domaines du Fucus tranche 2 et 3 : Dénomination de rues

Sur demande des concessionnaires de procéder à la dénomination des rues créées dans le cadre de la phase II du lotissement « Les Domaines du Fucus » au lieudit « En Deçà du Mont » ;

Sur proposition de poursuivre la thématique des plantes aquatiques rencontrées dans les marais comme établi lors de la précédente délibération en date du 06 juin 2014 ;

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- De dénommer la voie qui part depuis la rue du Lotus pour rejoindre la rue des Iris comme suit « **Rue des Orchidées** »
- De dénommer la voie qui part de la rue du Lotus comme suit « **Impasse Valériane** »

11 - Modification simplifiée du PLU

Vu le Plan Local d'Urbanisme et notamment les Orientations d'Aménagement et de programmation, approuvé en date du 11 mai 2012 ;

Vu les orientations d'aménagement et de programmation du secteur 1AUm4 disposant que qu' « au moins 10 % des logements à créer seront en accession à la propriété et 20% au moins pour le marché du locatif social » ;

Considérant que l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme permet d'engager une procédure de modification simplifiée du règlement (graphique ou écrit) ainsi que des OAP d'un PLU afin de pouvoir rectifier une erreur matérielle ;

Considérant que l'inscription d'une mixité sociale répondait aux préconisations du SCOT du Grand Douaisis mais que ce dernier n'impose aucune répartition entre locatif social et accession sociale ;

Sur proposition de supprimer l'affectation de 10 % des logements sociaux en accession à la propriété ;

Vu la délibération en date du 08 décembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L.123-13-3, L.127-1, L.128-2 et L.123-11 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil municipal après en délibéré à 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Nathalie LETENEUR et Gilles COQUELLE), **DÉCIDE**:

- De valider le dossier de modification tel que présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à notifier aux personnes publiques associées le dossier de modification
- De mettre à disposition du public à compter du 5 juillet 2017 et ce, jusqu'au 4 septembre 2017

DÉCISIONS DIRECTES

12 - Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLE(S) non préempté(s) : ZB 180 à 183, ZB 188, ZB 190 à 192 et ZB 208 rue Salvador Allende - 286 rue André Joseph Leglay - 40 Philippe Antoine Merlin - 2 rue de La Poste - 22 rue du Marais - 34 rue du Bollard - 31, rue Fily - 41, rue Fily

TERRAIN(S) non préempté(s) : ZC 353 Rue Salvador Allende - ZC 375 Rue Salvador Allende (lot 3 Fucus) - ZC 365 Rue Salvador Allende (lot 83 Fucus) - ZC 362 Rue Salvador Allende (lot 5 Fucus) - ZC 374 Rue Salvador Allende (lot 2 Fucus) - ZC 347 Rue Salvador Allende (lot 75 Fucus) - ZC 348 et 352 Rue Salvador Allende (lot 76 Fucus) - ZC 373 Rue Salvador Allende (lot 1 Fucus) - ZC 364 Rue Salvador Allende (lot 84 Fucus)

13 - Permis de construire

PERMIS accepté(s)

PC059 015 17 D0005 - Lot 5 "Le Clos de la Sensée" - Rue du 8 mai - Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

PC59 015 17 D0004 - Lot 73 "Domaine des Fucus" - rue Salvador Allende - Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

14 - Déclarations préalables de travaux

TRAVAUX autorisé(s)

DP5901517O0026 - 286, rue André Joseph Leglay - Extension à usage d'habitation

DP5901517O0025 - 419, rue Simone Veil - Panneaux bois

DP5901517O0024 - 238 voie des Meuniers - Abri de jardin

DP5901517O0020 - 1, rue des Lumières - Terrasse surélevée

DP5901517O0019 - 6, rue du Château - Pose de fenêtre de toit

DP5901517O0018 - 26, rue de la Chaussée - Volets roulants

DP5901517O0017 - 719 rue André Joseph Leglay - Abri à chats et pergola

DP5901517O0015 - 27, rue de la Poste - Remplacement d'une pergola existante

DP5901517O0014 - 38, rue du Moulusson - Abri de jardin

DP5901517O0010 - 399, rue Simone Veil – Véranda

TRAVAUX refusé(s)

DP5901517O0009 - 37, voie des Meuniers – Carport (présentation dans la forme)

DP5901517O0008 - 37, voie des Meuniers - Abri de jardin (présentation dans la forme)

15 - GRDF - Compte-rendu d'activité de concession

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'Activité réalisé par GRDF concernant la concession de distribution Gaz Naturel pour l'année 2016, **DONNE QUITUS** de ce dernier.

16 - Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Emmanuel MACRON, président de la République nouvellement élu, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des quatre jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école et de l'inspecteur d'académie.

Dans l'attente de la publication du décret qui devrait intervenir au cours de l'été, une consultation a été menée auprès des parents des deux écoles primaires.

Le Conseil municipal après en délibéré à l'unanimité, **APPROUVE dans son principe** la reprise des quatre jours.

18 - Collège d'Arleux - Classe foot

Vu la délibération en date du 16 décembre 2011 décidant la création d'une classe foot et concluant une convention avec le Collège Val de la Sensée à Arleux, l'Olympique Senséen et le district Escaut ;

Sur proposition de modifier ladite convention afin d'aménager les horaires d'intervention ;

Le Conseil Municipal après en délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- De conclure la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette dernière ainsi que tout document utile à son exécution

**Vu, le secrétaire
de séance, Mme
Frédérique
DÉTREZ**

Les membres du Conseil Municipal, M. Bruno VANDEVILLE, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Fatima GHADI, M. Éric STIENNE, M. David LAURY, Mme Martine PINHEIRO, Mme Christelle DELEPIERRE-STRUYVEN, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT, Mme Nathalie LETENEUR, M. Jean FLEURY.